

Guide des projets clé en main

FONCTIONNEMENT DES PROJETS CLE EN MAIN

Des variantes existent selon les thèmes mais sur le principe, les projets fonctionnent de façon identique :

- Un animateur expert dans la thématique choisie est désigné pour accompagner l'école tout au long du projet : découverte de la thématique, état des lieux avant le projet (diagnostic), planification, élaboration et mise en œuvre du plan d'action, évaluation du projet, pistes pour pérenniser les changements.
- Le projet est porté dans l'école par une (ou plusieurs, selon les thèmes) classe relais, qui sera donc impliquée du début à la fin du projet.
- L'accompagnement se concrétise par des réunions (CA) avec le porteur de projet, dans l'école. Ces CA permettent d'adapter le projet à l'école et aussi de suivre le bon déroulement du projet (par le biais de compte-rendu à Bruxelles Environnement). Ils sont planifiés à la convenance de l'école et peuvent réunir l'ensemble ou une partie de l'équipe pédagogique, l'écoteam, le personnel d'accueil extrascolaire, l'association des parents...
- L'école reçoit une série d'animations ludiques, participatives et instructives pour les élèves, adaptées selon les âges et niveaux. C'est à ce moment qu'a lieu la prise de conscience, que la réflexion se lance, que l'envie d'agir naît, que l'on identifie les actions possibles. Ces animations sont construites en lien avec les programmes et les socles de compétences afin de s'intégrer au programme scolaire.
- L'école reçoit des supports et ressources pédagogiques pour renouveler les animations par la suite (ex : auprès d'autres enseignants), pour poursuivre le projet à sa guise.
- L'école reçoit également un soutien financier et/ou matériel pour concrétiser son passage à l'action.
- L'accompagnement s'étale sur l'année scolaire. Cependant, certains projets peuvent se poursuivre jusqu'en décembre de l'année scolaire suivante en cas de besoin.

A QUOI S'ENGAGE L'ECOLE ?

- Avoir l'accord et le soutien de la direction.
- Etre présent à la formation du 28 août sur la méthodologie de projet avec au moins 1 collègue ou la direction. Vous recevrez plus d'informations avant le 30 juin.
- Mettre en place une écoteam d'au moins 2 professeurs.
- Impliquer une (ou plusieurs, selon le projet) classe(s) relais.
- Mettre tout en œuvre pour faciliter le travail de l'animateur et ainsi le bon déroulement du projet : répondre rapidement aux e-mails et coups de fils, rassembler et fournir les documents et informations nécessaires au projet, dégager des dates pour les réunions.
- Participer aux réunions de projets (les CA).
- Participer de manière active au projet et aux animations.
- Remettre un petit rapport final en fin de projet (détails sur les actions de sensibilisation, évaluation...).
- Au cas où un budget est alloué au projet : conserver tous les tickets et justificatifs des dépenses faites dans le cadre du projet et les fournir à l'animateur.

BUDGET : A QUOI SERT-IL ET COMMENT PROCEDER ?

Le budget sera réparti et dépensé en collaboration avec l'accompagnateur.



Votre école doit avancer les sommes, garder les preuves d'achat (factures ou tickets de caisse) et se faire rembourser par l'animateur ErE.

A quoi sert ce budget ?

1. Acheter du **matériel technique** qui permet une amélioration de la gestion environnementale de l'école. Par exemple : gourdes et boîtes à tartines, matériel isolant, matériel de cuisine, robinet fontaine, bois pour des nichoirs, graines pour un potager, etc.
2. Acheter du **matériel pédagogique** en lien avec la thématique du projet. Par exemple : livres, jeux, films, etc.
3. Acheter des **consommables** (MAXIMUM 25% du budget), c'est-à-dire des biens de consommation qui ne laissent pas de traces. Par exemple : repas, fruits et légumes bio, visites extérieures, animations externes... mais qui peuvent donner du sens à vos actions.
4. Tout autre dépense permettant de lancer une dynamique qui pourra se poursuivre sans nouveau financement à la fin du projet.

Remarque : privilégiez l'utilisation de matériel de récupération (planches en bois, balles de tennis,

vieilles affiches...) et l'emprunt de matériel (appareils de mesure, outils...).

Toutes les prévisions d'achat se feront en concertation avec l'accompagnateur. Il vous aidera à trouver des options moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. Par exemple : emprunter du matériel au lieu de l'acheter, filière d'achat « vert », récupération de matériel, plantes locales attractives pour les insectes, alternatives aux produits phytosanitaires et chimiques...

Certains achats prévus dans les dossiers de candidature peuvent être refusés par le jury ou déconseillés par l'accompagnateur.

Comment procéder pour être remboursé ?

Le remboursement de vos dépenses se fera en 2 parties :

1. 70 % seront remboursés au cours de l'année scolaire, à condition de présenter les preuves d'achat justifiant vos dépenses. Il vous suffit de les remettre à votre accompagnateur (en 1 ou 2 fois maximum).
2. Les derniers 30% ne seront remboursés qu'à la réception du rapport final de votre projet et des éventuelles dernières preuves d'achat. Nous nous réservons le droit de ne pas verser ce montant si le projet a été abandonné en cours de route.

UNE QUESTION ?

Pour toute question sur les projets clé en main, écrivez-nous à info@bubble.brussels

NOS PARTENAIRES

De multiples acteurs se côtoient dans le domaine de l'ErE, c'est ce qui fait la richesse de ce secteur ! En voici quelques-uns que vous rencontrerez peut-être au cours de votre projet :

APERe www.apere.org	
COREN asbl www.coren.be	
Empreintes asbl www.empreintesasbl.be	

<p>asbl Tournesol-Zonnebloem vzw www.tournesol-zonnebloem.be</p>	
<p>Goodplanet Belgium www.goodplanet.be</p>	
<p>Transition durable www.transition-durable.eu</p>	
<p>Biloba vzw www.biloba.be</p>	
<p>CJB l'autre voyage www.cjb-to.be</p>	
<p>Worms asbl www.wormsasbl.org</p>	
<p>Réseau IDée asbl www.reseau-idee.be</p>	